



## APPEL D'OFFRES N<sup>o</sup> 2023-01 Aménagement du parc des Loisirs

La Municipalité de Saints-Anges (ci-après « la Municipalité ») invite les entrepreneurs en construction à présenter une soumission pour l'octroi d'un contrat visant l'aménagement du parc des Loisirs.

Les entreprises intéressées sont invitées à répondre, dans les délais prescrits, à la présente demande de soumissions par appel d'offres public.

Seules les entreprises ou les personnes détenant tous les permis, certificats ou licences requis par la Loi sont autorisées à soumissionner.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Date d'ouverture des soumissions : 9 mars 2023, à quinze heures (15 h),

Responsable de l'appel d'offres : Caroline Bisson directrice générale et greffière-trésorière

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité de Saints-Anges  
494, Avenue Principale, Saints-Anges, (Québec)  
G0S 3E0

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles par le biais du SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) et ne peuvent être obtenus que par le biais du SEAO. Aucun autre document ne lie la Municipalité.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SEAO, à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par le maître de l'ouvrage.

Municipalité de Saints-Anges, le 16 février 2023

(signé) Caroline Bisson

---

Caroline Bisson  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Saints-Anges